

FCP SÉCURITÉ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 31.183.795 DT et une valeur liquidative égale à 166,189 DT par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Vérifications spécifiques

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 92,17% de l'actif total au 31 décembre 2020.
- 2) Nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif dans des valeurs mobilières composées de Bons de Trésor doit être d'environ 60%. Au 31 décembre 2020, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 51,58% dans des Bons de Trésor Assimilables (BTA).
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif en actions cotées en bourse est d'environ 35%. Au 31 décembre 2020, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 37,30% dans des actions cotées en bourse.
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif en titres OPCVM est d'environ 5%. Au 31 décembre 2020, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 3,28% dans des titres OPCVM.
- 3) Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi-liquidité, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2020 une proportion de 7,83% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ ».

Tunis, le 16 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2020
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres	3.1	30 137 820	12 913 269
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 270 584	12 913 269
b - Obligations et valeurs assimilées		16 867 236	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 561 105	18 417 767
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.2	59 937	371 628
c - Placement à terme	3.3	2 501 168	18 046 139
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		32 698 925	31 331 036
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	46 360	46 586
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	1 468 770	17 753
TOTAL PASSIF		1 515 130	64 339
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	30 108 936	29 537 378
CP 2 - Sommes distribuables		1 074 859	1 729 319
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		29	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 074 830	1 729 319
ACTIF NET		31 183 795	31 266 697
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 698 925	31 331 036

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2020	Exercice clos le 31 Décembre 2019
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 080 174	596 078
a -Revenus des actions		170 800	518 081
b - Revenus des BTA		887 809	-
c- Revenus des titres OPCVM		21 565	77 997
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	223 675	1 362 879
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 303 849	1 958 957
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-182 352	-183 491
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 121 497	1 775 466
PR 3 - Autres produits d'exploitation			
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-46 667	-46 147
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 074 830	1 729 319
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 074 830	1 729 319
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		736133	-479 031
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-115364	-801 131
* Frais de négociation de titres		-49 211	-16 725
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	1 646 388	432 432

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2020	Exercice clos le 31 Décembre 2019
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 646 388	432 432
a - Résultat d'exploitation	1 074 830	1 729 319
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	736133	-479 031
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-115364	-801 131
d - Frais de négociation de titres	-49 211	-16 725
AN 2 - Distribution des dividendes	-1 729 290	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
b - Rachats	-	-
*Capital	-	-
*Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-82 902	432 432
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	31 266 697	30 834 265
b - En fin d'exercice	31 183 795	31 266 697
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	187 640	187 640
b - En fin d'exercice	187 640	187 640
VALEUR LIQUIDATIVE	166,189	166,631
TAUX DE RENDEMENT	5,266%	1,403%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

" FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a pas connu des variations en 2020, il s'élève à 18.764.000 DT (en nominal) et se décompose de 187.640 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 10 ans à 15 ans à compter du 27/10/2018, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 19 juillet 2018 (communiqué publié par le CMF en date du 11 octobre 2018).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du fonds « FCP SECURITE » ne comporte pas, au 31 décembre 2020, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		12 094 915	12 195 961	101 046	37,298	39,110	-
- ASS MAGHREBIA	26 036	1 444 998	1 513 967	68 969	4,630	4,855	0,579
- ATL	231 276	734 027	375 823	-358 204	1,149	1,205	0,712
- BH BANK	36 678	622 507	333 586	-288 921	1,020	1,070	0,077
- BIAT	4 325	456 029	405 218	-50 811	1,239	1,299	0,024
- BNA	49 000	566 307	425 173	-141 134	1,300	1,363	0,077
- DELICE HOLDING	32 771	485 620	486 551	931	1,488	1,560	0,060
- ESSOUKNA	60 000	287 792	171 600	-116 192	0,525	0,550	1,188
- EURO-CYCLE	12 422	303 107	319 121	16 014	0,976	1,023	0,139
- HANNIBAL LEASE	34 252	200 846	106 524	-94 322	0,326	0,342	0,311
- MAGASIN GENERAL	1 900	68 227	36 841	-31 386	0,113	0,118	0,017
- ONETECHHOLDING	12 480	128 015	149 847	21 832	0,458	0,481	0,023
- PGH	16 072	199 270	166 651	-32 619	0,510	0,534	0,009
- SAH	30 000	326 530	368 370	41 840	1,127	1,181	0,046
- BH ASSURANCE	28 729	837 365	1 364 628	527 263	4,173	4,376	1,080
- SFBT	119 073	1 131 622	2 263 578	1 131 956	6,922	7,259	0,048
- SOTRAPIL	10 000	118 004	119 230	1 226	0,365	0,382	0,242
- SOTUVER	29 086	228 293	203 195	-25 098	0,621	0,652	0,088
- SOTUVER NG	4 375	28 600	28 656	56	0,088	0,092	0,013
- SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	0	0	0,091
- STAR	6 000	912 768	735 990	-176 778	2,251	2,360	0,260
- TPR	50 000	195 454	208 100	12 646	0,636	0,667	0,100
- TUNIS-RE	310 473	276 9534	2 413 307	-356 227	7,380	7,739	1,552
Titres OPCVM :	10 116	1 050 828	1 074 623	23 795	3,286	3,446	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 116	1 050 828	1 074 623	23 795	3,286	3,446	-
Emprunts d'Etat :	18 010	16 407 110	16 867 236	400 442	51,583	54,090	-
- BTA à 6,30%-12/2023 sur 7 ans(*)	18 010	16 407 110	16 867 236	400 442	51,583	54,090	-
Total en Dinars		29 552 853	30 137 820	525 283	92,168	96,646	-

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2020, à 16 807 552 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA à 6.30 12/2023 (7 ANS)	18 010	18 010 000	(1 602 890)	16 407 110	400 442	16 807 552	59 684	16 867 236
Total en DT		18 010 000	(1 602 890)	16 407 110	400 442	16 807 552	59 684	16 867 236

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	2 459 567
Titres OPCVM	1 059 545
Entrées de titres (conversion de droits...)	1 188 803
BTA	16 407 110
Total en Dinars	21 115 025

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	1 970 737	1 838 961	-131 776
Titres OPCVM	1 526 752	1 543 164	16 412
BTA	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	1 188 803	-	-
Total en Dinars	4 686 292	3 382 125	-115 364

NOTE N°3.2 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Compte courant de gestion	59 937	12 038
Sommes à l'encaissement	-	359 590
Total en Dinars	59 937	371 628

NOTE N°3.3 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
Placements à terme :		2 460	2 460 000	2 501 168	8,021
- CPL 01-02-21300 J TMM + 3 (BNA)	10,35	300	300 000	318 239	1,021
- CPL 05-02-21300 J TMM + 3 (BNA)	10,35	330	330 000	349 763	1,122
- CPL 27-03-21 100 J 6,8% (BNA)	6,80	1 100	1 100 000	1 102 295	3,535
- CPL 30-03-21 100 J 6,8% (BNA)	6,80	510	510 000	510 836	1,638
- CPL 09-04-21 100 J 7,13% (BNA)	7,13	220	220 000	220 035	0,706
Total en Dinars			2 460 000	2 501 168	8,021

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	30 907	31 057
Dépositaire (BNA)	15 453	15 528
Total en Dinars	46 360	46 586

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Honoraires à payer (CAC)	15 297	15 120
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 619	2 633
Sommes à régler	1450854	-
Total en Dinars	1 468 770	17 753

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital au début de l'exercice :	29 537 378	29 520 804
- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	10 773 378	10 756 804
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8

Souscriptions réalisées :

- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-

Rachats effectués :

- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-

Capital à la fin de l'exercice :	30 108 936	29 537 378
- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	10 773 378	12 070 265
- Frais de négociation de titres	-49 211	-16 725
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	736 133	-479 031
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-115 364	-801 131
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des actions	170 800	518 081
Revenus des BTA	887 809	-
Revenus des titres OPCVM	21 565	77 997
Total en Dinars	1 080 174	596 078

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des Bons de Trésor à court terme	221 413	1 005 040
Revenus des certificats de dépôt	2 262	357 839
Total en Dinars	223 675	1 362 879

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du Gestionnaire	121568	122 327
Rémunération du Dépositaire	60784	61 164
Total en Dinars	182 352	183 491

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Redevance CMF	30 391	30 581
Honoraires (CAC)	15 297	15 255
Impôts et taxes	90	106
Autres (frais de publication CMF...)	889	205
Total en Dinars	46 667	46 147

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	1 074 830	1 729 319
Résultat non distribuable (*)	571 558	-1 296 887
Total en Dinars	1 646 388	432 432

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	736 133	-479 031
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-115 364	-801 131
Frais de négociation de titres	-49 211	-16 725
Total en Dinars	571 558	-1 296 887

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	6,949	10,439	19,295	7,434	6,980
Charges de gestion des placements	- 0,972	- 0,978	- 2,317	-0,898	-0,856
Revenu net des placements	5,977	9,462	16,978	6,536	6,124
Autres charges	- 0,249	- 0,246	- 0,470	-0,183	-0,176
Résultat d'exploitation	5,728	9,216	16,508	6,353	5,948
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-9,508	-	-0,033
Sommes distribuables de l'exercice	5,728	9,216	6,999	6,353	5,914
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3,923	-2,553	5,432	3,314	7,371
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,615	-4,269	2,009	0,349	-3,941
Frais de négociation de titres	-0,262	-0,089	-0,244	-0,092	-0,117
+/- Value/titre et frais de négociation	3,046	-6,912	7,197	3,571	3,314
Résultat net de l'exercice	8,774	2,305	23,705	9,924	9,261
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	0,840
Résultat non distribuable de l'exercice	3,046	-6,912	7,197	3,571	4,154
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-4,154	-	-0,271
Sommes non distribuables de l'exercice	3,046	-6,912	3,043	3,571	3,883
Distribution de dividendes	9,216	-	-	-	-
Valeur liquidative	166,189	166,631	164,326	154,283	144,358

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,54%	5,66%	4,28%	4,25%	4,15%
Actif net moyen	30397319	30 578 417	72 375 665	68 781 840	65 628 271

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 121.568 DT au 31 décembre 2020.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 60.784DT au 31 décembre 2020.